

MINI GUIDE GLOBAL NOMAD TIBET

QUELLES SONT

LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

POUR PARTIR AU TIBET ?



POUR LE TIBET CENTRAL

Il faut un **visa pour la Chine** et un **permis spécial pour le Tibet**. Il est également obligatoire de passer par une **agence de voyage locale**.

Visa chinois

Vous pouvez soit faire la demande **vous-même auprès du consulat chinois**, soit demander à une **agence spécialisée** dans les demandes de visa.

Si le consulat chinois l'exige, le partenaire tibétain peut vous fournir une lettre d'invitation avec l'itinéraire et la liste des hébergements.

Permis Tibet

L'agence tibétaine fournit le permis Tibet, à condition que vous lui remettiez les **documents nécessaires 30 jours avant votre arrivée à Lhassa**, soit :

- Un scan de bonne qualité de votre **passport** (page avec votre photo)
- Un scan de bonne qualité de votre **visa** pour la Chine
- Le paiement de l'**acompte** sur le compte bancaire de l'agence de voyage de Lhassa (nécessaire pour que le permis soit délivré).



L'**original du permis** sera exigé pour être admis dans l'avion à destination de Lhassa.

Toutefois, il n'est pas autorisé d'envoyer le permis à l'étranger, donc **l'agence vous le remettra dans la ville chinoise** d'où vous vous envolerez pour Lhasa (Pékin, Chengdu...).

Une fois arrivé à Lhassa, votre guide se chargera du permis et vous n'aurez pas à vous en soucier. Vous n'en aurez pas besoin pour quitter Lhassa.

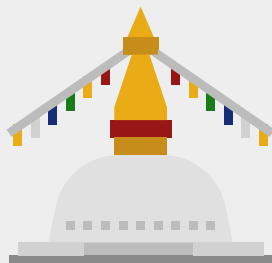


Si vous prenez le **train** (de Xining à Lhassa par exemple), une **copie** du permis est suffisante.

Entrée depuis le Népal

Si vous entrez par le Népal, la procédure est différente.

La **demande de visa doit être faite à Katmandou** (vous ne serez pas autorisé à entrer au Tibet par le Népal avec un visa chinois fait dans un autre pays).



Seuls des **visas de "groupe"** sont délivrés, ce qui signifie que le groupe doit entrer ensemble en Chine.

En général, il faut compter **au moins 4 jours ouvrés (hors week-end) pour obtenir le visa chinois**. Il vaut donc mieux prévoir un **séjour de 5 jours au Népal** à ce moment-là.



Mais ces informations sont données à titre indicatif et **peuvent changer à tout moment**.

POUR L'AMDO ET LE KHAM

Il suffit d'un **visa chinois**.

Le permis Tibet n'est **pas nécessaire**.

Il n'est pas non plus obligatoire de recourir à une agence de voyage locale, même si c'est **conseillé**.

D'autant qu'on a tout un **réseau** d'agences de voyage responsables à vous recommander, qui sont des partenaires de longue date et en qui nous avons entièrement confiance.



Consultez la page "Partenaires tibétains" sur notre site pour faire leur connaissance !

